



Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2454
14 août 2015
1,20 € • DOM: 1,80€



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

Lutte

**Le journal
d'Arlette Laguiller**

OUVRIÈRE

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Bombes sur Hiroshima et Nagasaki

Le terrorisme des grandes puissances



Grèce

**Nouvelles
mesures
d'austérité**

page 11

Migrants

**Victimes
d'un système
barbare**

page 8

Loi Macron

**Des ministres
aux ordres
du patronat**

page 3

La terrible menace des bombes, nucléaires ou pas, et de ceux qui les détiennent

Les images de Hiroshima et de Nagasaki, les deux villes japonaises dévastées par les premières bombes atomiques, ont tourné en boucle sur les chaînes de télévision la semaine dernière. Malgré l'hypocrisie des commentaires, leurs mensonges ne serait-ce que par omission, cette commémoration rappelle au moins de quoi ont été capables ceux qui dirigent le monde, de quoi est capable la classe capitaliste dont la concurrence, les rivalités, engendrent périodiquement des guerres.

Ce que symbolise l'anéantissement des deux villes en quelques secondes nous concerne. Ce n'est pas seulement l'histoire d'un passé révolu. Cela peut être la préfiguration de ce qui pourrait advenir demain. Et pas seulement parce que les armes nucléaires n'ont jamais cessé d'être perfectionnées, atteignant une puissance destructrice sans commune mesure avec l'efficacité pourtant horrible des bombes de Hiroshima et Nagasaki. Mais surtout parce que la classe sociale qui détient cette puissance destructrice est toujours au pouvoir.

Ce n'est pas le fusil entre les mains de l'assassin qui est responsable d'un assassinat, c'est l'individu qui s'en sert. Pour horribles qu'aient été les effets des bombes atomiques, avec les quelque 300 000 morts sur-le-champ et des centaines de milliers du fait des radiations, la dernière guerre mondiale a fait 50 millions de morts victimes d'armes classiques, le double avec ceux qui ont péri d'épidémies ou de faim.

Et morts pour quoi? Ce n'est pas du fait de l'hostilité des peuples, quels qu'ils soient. Quelques décennies après les massacres entre peuples jetés les uns contre les autres, on célèbre maintenant l'amitié indéfectible entre l'Allemagne et la France, entre le Japon et les États-Unis.

Les victimes de Hiroshima ne sont pas mortes pour raccourcir la guerre en contraignant le Japon à capituler. Les bombes ont été larguées alors que l'Allemagne, principale protagoniste du camp dont faisait partie le Japon, avait déjà capitulé depuis trois mois. Elles ont été utilisées par les dirigeants de l'impérialisme américain pour terroriser tous les peuples qui auraient été tentés, après l'immense boucherie qu'a été la Deuxième Guerre mondiale, de demander des comptes à leurs dirigeants.

La Première Guerre mondiale avait été suivie par une vague révolutionnaire, au cours de laquelle les prolétaires

d'un grand nombre de pays s'étaient soulevés contre leurs dirigeants. En Russie, ils étaient parvenus à conquérir le pouvoir et à exproprier les classes possédantes responsables et profiteurs de la guerre.

L'écrivain allemand Brecht affirmait, parlant du nazisme: «*Le ventre est encore fécond, d'où a surgi la bête immonde.*» Cela vaut, ô combien, pour ce qui est de la menace que représente le pouvoir de la classe capitaliste sur le monde!

Les rivalités économiques qui conduisent aux guerres sont dans les gènes du capitalisme. Aujourd'hui, elles ne se manifestent qu'à travers la concurrence, la compétitivité. Mais déjà, au nom de cette compétitivité, la caste politique qui défend les intérêts de la grande bourgeoisie impérialiste dresse les uns contre les autres des pays, des peuples, des exploités.

Il ne s'agit pas seulement de mots. Car si, depuis soixante-dix ans, l'humanité n'a pas subi une troisième guerre mondiale, elle a connu d'innombrables guerres locales. Il ne faut pas chercher loin pour trouver derrière ces guerres les grandes sociétés en rivalité pour mettre la main sur des matières premières, des ressources ou des marchés.

Notre petit impérialisme, qui prêche tant l'austérité et les économies aux classes exploitées d'ici, trouve le moyen de mener des guerres, du Mali à la Centrafrique, pour les maintenir dans sa zone d'influence. Les prétendus socialistes au pouvoir comme leurs prédécesseurs de droite copinent avec le régime moyenâgeux d'Arabie saoudite et les dictateurs d'Égypte ou d'Afrique noire, pour leur vendre les armes qui alimentent les guerres locales et servent à réprimer leurs propres peuples.

Alors, évoquer une planète sans guerre, ou même seulement sans arme atomique, est une utopie et un mensonge, tant que l'ordre mondial est entre les mains de la bourgeoisie impérialiste.

La classe ouvrière, l'ensemble de ceux qui sont exploités en temps de paix et massacrés en temps de guerre, est la seule classe sociale présente partout dans le monde qui a la force de détruire cet ordre social et d'en bâtir un autre, dont seraient bannies la propriété privée des moyens de production, l'exploitation, la concurrence et les guerres. Elle en prendra nécessairement conscience.

Au sommaire

LEUR SOCIÉTÉ		ENTREPRISES	
Loi Macron	3	Contrats aidés	9
Travail du dimanche	3	Calais	12
Départ de Rebsamen	3	Nantes sans-papier	12
Tarnac	4	DANS LE MONDE	
Mistral	4	États-Unis	6
Crise agricole	5	Turquie	6
Banque	5	Europe Migrants	8
ISF	5	Haïti	8
Crédit Impôt Recherche	5	Grèce	11
		IL Y A 70 ANS	
		Hiroshima	7
		Biscuiterie Brossard	3
		Eurodisney	4
		Biscuiterie DELOS	4
		Continental	9
		MyFerryLink	9
		Mairie de la Rochelle	9
		Total	10
		Smart	10
		Leclerc	10
		EdF	10

Lutte Ouvrière dans les kiosques

Notre journal est disponible chez les marchands de journaux, distribué par les Messageries lyonnaises de presse (MLP).

Les idées que nous défendons doivent pouvoir entrer en contact avec un plus large public. C'est pourquoi nous comptons sur tous nos amis, militants et sympathisants ou lecteurs occasionnels. Ils peuvent intervenir auprès des marchands de journaux qu'ils connaissent, pour que ceux-ci affichent notre journal, et les en remercier, non seulement en leur achetant *Lutte Ouvrière* mais en les privilégiant pour leurs autres achats de presse. Ils peuvent aussi nous signaler les points de vente où *Lutte Ouvrière* n'apparaît pas, mais où ils pensent que ce serait souhaitable. Sur le site Internet de *Lutte Ouvrière* (rubrique «dans les kiosques») on peut trouver la liste des points de vente où notre journal est disponible.

Merci à tous nos lecteurs de faire mieux connaître *Lutte Ouvrière*.

Loi Macron : pas de trêve contre le monde du travail

À peine le Conseil constitutionnel a-t-il rejeté le plafonnement des indemnités de licenciement, que le gouvernement a immédiatement annoncé qu'il allait le repasser.

Cette décision concerne des millions de salariés. L'article 266 de cette loi, retoqué, diminuait de façon considérable l'indemnisation possible des licenciements jugés abusifs par les tribunaux.

Jusqu'à aujourd'hui, la loi ne prévoyait dans ce cas-là aucun maximum à l'indemnisation d'un salarié. Au contraire, la loi garantissait un minimum

d'indemnités pour tous les salariés ayant deux ans d'ancienneté dans l'entreprise : six mois de salaire brut. C'est contre ce peu de protection face à l'arbitraire patronal que le gouvernement s'est insurgé. Et il a donc voulu instaurer des maximums d'indemnisation dans le cas de licenciement abusif, ce qui n'existe dans aucun autre domaine du droit civil. En

plus, il en a profité pour réduire fortement les minimums d'indemnités existants alloués par la justice pour toutes les entreprises de moins de 300 salariés.

Plusieurs centaines de milliers de salariés chaque année saisissent les Prud'hommes pour des licenciements abusifs. Inutile de dire que, dans le contexte de chômage de masse où le patronat se sent en force, de plus en plus de salariés en sont victimes. Le dispositif législatif que le gouvernement avait imposé représentait un encouragement public aux

licenciements, claironné par le gouvernement en direction de tous les patrons, leur donnant le droit de licencier sans crainte, sans justification et sans payer quasiment rien.

Pour bien montrer qu'ils sont des serviteurs plus que zélés, à peine la décision du Conseil constitutionnel était-elle tombée que le gouvernement a tenu à réagir. Sur ordre de Hollande, Macron d'abord et Valls ensuite ont déclaré que si, pour les autres points, le gouvernement prenait acte, sur cette mesure de la quasi-disparition des indemnités

judiciaires pour licenciement abusif, le gouvernement allait très rapidement représenter une autre mouture. Peut-être encore plus radicale. Puisque le Conseil constitutionnel a considéré qu'on ne pouvait pas faire de différence en prenant comme critère la taille des entreprises, le gouvernement va peut-être raboter encore plus les droits de tout le monde, de façon égalitaire. Ce n'est pas le Conseil constitutionnel qui pourra y faire barrage, mais la révolte justifiée des travailleurs.

Paul Sorel

Jamais le dimanche

L'autre mesure que le gouvernement veut mettre en place très rapidement et qui va impacter la vie de milliers de salariés du commerce concerne le travail du dimanche.

Certes, le texte final, en recul par rapport à la proposition initiale, prévoit un accord écrit du salarié pour que cela fasse partie de ses obligations. Reste que le chantage à l'emploi constitue un moyen considérable de pression et que bien des salariés n'osent pas refuser la proposition insistante de leur

employeur.

La petite digue qui protégeait les salariés pour leur garantir le droit à ce jour de liberté saute. Et les syndicalistes qui avaient pu faire obstacle par voie de procès aux grandes surfaces qui voulaient imposer cette ouverture ne pourront plus le faire.

C'est une pièce complémentaire dans le grand projet de rendre les salariés dépendants des volontés de leurs patrons. Et cela reste, hier, aujourd'hui comme demain, inacceptable.

P.S.



Avec ou sans Rebsamen : les attaques continuent

Le ministre du Travail Rebsamen vient de se faire élire maire de Dijon et a annoncé son départ du gouvernement. Il a choisi un poste qu'il considère sans doute plus pérenne que celui de ministre de Hollande. Mais, quel que soit le nom de son successeur, il continuera d'appliquer la même politique antiouvrière que ses prédécesseurs.

Rebsamen a fait le boulot qu'on lui demandait, signant les projets de textes préparés par d'autres. Le même Rebsamen, dans un cri du cœur, peut-être à la sortie d'une rencontre des amis du vignoble de Bourgogne, a tenu à fustiger le livre de deux sommités de gauche, Badinter et Antoine Lyon Caen, ex-défenseur des droits salariés passé dans le camp d'en face, qui proposent de réduire à quasiment rien le Code du travail : « On ne peut pas comme ça, d'un coup de baguette magique, faire disparaître un Code

du travail qui est le fruit du combat des salariés », a-t-il déclaré. C'est pourtant bien ce qu'a commencé à faire Rebsamen avec la loi qui porte son nom et qui réduit les droits des salariés, ne serait-ce que celui de faire respecter les règles élémentaires de sécurité, et qui réduit fortement la présence de délégués dans les entreprises.

Le gouvernement socialiste, à son arrivée, a avalisé tous les décrets destructeurs du droit ouvrier préparés par le directeur général du Travail de l'ancien gouvernement

Sarkozy, Combexelle, le plus haut fonctionnaire du ministère du Travail, qui a autant si ce n'est plus de pouvoir que le ministre. Hollande a tenu à le maintenir à ce poste stratégique, lui confiant après cela la mission de préparer « une refonte et simplification du Code du travail ». Rapport que Combexelle est censé remettre dans un avenir proche et qui devrait servir à une nouvelle remise en cause des droits des travailleurs.

C'est dire s'il n'y a aucune question à se poser sur qui va hériter du poste ministériel. Pour mener la guerre aux salariés, les postulants socialistes, ou de quelque étiquette qu'ils soient, ne manquent pas. Aux travailleurs à se mettre eux aussi en ordre de bataille.

P.S.

Biscuiterie Brossard : condamnée à indemniser les licenciés

Le tribunal des prud'hommes a déclaré nul le licenciement de 51 des 72 travailleurs licenciés des Comptoirs du biscuit (ex-Brossard, ex-Gringoire) en Charente-Maritime, et a ordonné une réparation allant de 9000 euros à 22500 euros pour chacun.

C'est une première victoire que les salariés doivent à leur lutte, après un an d'occupation de l'usine en 2013.

Les travailleurs, qui réclamaient à juste titre bien plus, doivent décider s'ils font appel. L'usine appartient à Monique Piffaut (Financière

Turenne-Lafayette), dont la fortune est passée de 350 millions d'euros en 2014 à 410 en 2015, selon *Challenges*.

Alors, la moindre des choses serait qu'on prenne sur sa fortune pour conserver tous les emplois, et avec des salaires corrects.

Correspondant LO

EuroDisney : une entreprise bien assistée par l'État

EuroDisney, qui boucle ses comptes chaque année au 30 septembre, vient de publier ceux du troisième trimestre 2015.

Tout baigne ! 6 % d'augmentation du chiffre d'affaires par rapport au trimestre équivalent de 2014. Et + 9 % pour les neuf premiers mois de l'année.

Mais attention, il ne faut pas être trop rassurant. Dans son communiqué envoyé à tous les salariés, Tom Wolber, le PDG, précise que cette amélioration est compensée par une augmentation des charges due « à l'amélioration de l'expérience proposée aux visiteurs... ainsi qu'à l'augmentation des salaires ».

Grâce à une structure financière complexe, mais approuvée chaque année par toutes les autorités dites

compétentes, EuroDisney reverse des royalties ainsi que des intérêts à la maison mère, la TWDC (The Walt Disney Company), ce qui fait qu'il est souvent déclaré en déficit, à deux doigts du dépôt de bilan.

Il est bien évident qu'ils ne vont pas se déclarer en faillite, alors tout l'art est de naviguer entre ces limites. Ainsi, cette année, ils ont annoncé une recapitalisation d'un milliard d'euros, qui devrait leur permettre de revenir à des chiffres plus acceptables.

Grâce au Crédit impôt compétitivité emploi (CICE), Disney, qui ne paie pas d'impôt, s'est fait

rembourser 16,4 millions d'euros en 2014, 9,3 en 2013 et on peut estimer que pour 2015 ce sera du même ordre de grandeur qu'en 2014, soit plus de 40 millions au cours de ces trois années.

La prudence liée « à l'augmentation des salaires » a fait sourire plus d'un salarié. Certains avaient manifesté au printemps dernier pour réclamer justement des hausses de salaires.

Il leur reste à aller chercher ces augmentations, tant redoutées par Wolber. Quant à Bob Iger, le patron de la TWDC, les aides du CICE lui permettront d'assurer deux ou trois ans de son salaire... mais pas plus !

Correspondant LO

Biscuiterie Delos - Bessay : la justice approuve la précarité

Quatre salariés intérimaires de la société du biscuit Délos de Bessay dans l'Allier ont été déboutés par un juge de leur demande d'indemnités pour rupture de contrat de travail sans cause réelle et sérieuse.

Cette entreprise, qui appartient au groupe Biscuits Bouvard, est une spécialiste du travail précaire. Elle le justifie en disant qu'elle travaille à flux tendu avec de fortes fluctuations d'activité. Ce qui est très surprenant, car l'entreprise fournit essentiellement des biscuits aux grandes surfaces, qui s'approvisionnent régulièrement vu qu'elles sont ouvertes tout au long de l'année.

D'ailleurs, les quatre travailleurs qui ont porté plainte travaillaient pour

la biscuiterie depuis 2003 jusqu'en 2013. Ils étaient là soi-disant pour des remplacements de congés et arrêts maladie, mais ils étaient quasiment là en permanence.

Estimant que la succession de contrats d'intérim devait se transformer en embauche en CDI, ils ont attaqué en justice. Les Prud'hommes n'ont pas pu se mettre d'accord et c'est un juge qui a tranché, donnant raison à la politique de précarité du patron.

Selon le juge, c'est peut-être la loi. Mais, pour les travailleurs, il n'est pas acceptable de travailler pendant des années dans la même usine sans avoir droit à un vrai contrat de travail !

Correspondant LO

Tarnac : tout ça pour ça !

L'affaire de Tarnac, qui devait être en 2008 le premier gros coup de la toute nouvelle Direction centrale des renseignements intérieurs (DCRI), se dégonfle comme une baudruche. Sept ans après, un juge d'instruction n'a pas retenu la qualification de terrorisme contre Julien Coupat et les autres prévenus de Tarnac, maintenant les poursuites pour association de malfaiteurs et dégradations. Cette décision confirme que cette affaire n'était qu'une vaste opération de communication se fondant sur un dossier vide.

À l'époque, les moyens n'ont pas manqué à la police et au parquet antiterroriste pour traquer ces dix jeunes gens présentés comme un dangereux groupe d'anarchistes. Pour les arrêter, il avait fallu pas moins de 150 policiers cagoulés, qui avaient pris d'assaut

le petit village paisible de Tarnac, et ce après avoir mis en place illégalement des écoutes téléphoniques, avoir suivi les suspects avec des stratagèmes dignes des films d'espionnage. Finalement, le seul acte terroriste que les policiers ont pu découvrir serait la pose

d'un crochet sur une caténaire, ce que Coupat et sa compagne ont toujours nié.

Ce déploiement de forces policières n'a même pas permis d'établir que Coupat et sa compagne étaient coupables de cet acte. Ils ont été arrêtés, placés en détention, pendant six mois pour Coupat, sans l'ombre d'une preuve. Leurs proches ont été harcelés par la justice. Le dossier étant vide, les policiers ont fabriqué des preuves, faisant pression sur un témoin, qui s'est dédit par la suite, pour affirmer que le groupe projetait « de renverser l'État ». Les avocats de la défense accusent également les policiers d'avoir rédigé un faux

procès-verbal de filature.

Pourquoi un tel acharnement ? En 2008, la ministre de l'Intérieur Alliot-Marie tout comme Sarkozy ont monté de toutes pièces une affaire de terrorisme d'extrême gauche pour justifier leur politique sécuritaire et, accessoirement, faire oublier leurs attaques contre les salariés. Ce n'est ni nouveau ni original, le gouvernement socialiste en 1982 avait également mis en scène une affaire de terrorisme contre des Irlandais, la police ayant caché elle-même des armes pour mieux accuser les prévenus. Surfer sur la peur du terrorisme, comme le gouvernement actuel le fait

aujourd'hui, permet au pouvoir de renforcer les moyens de la police, de justifier les écoutes et la surveillance de tous, comme le permet la nouvelle loi sur le renseignement. Hollande, pendant sa campagne présidentielle en 2012, avait promis de lever le secret-défense et de donner tous les moyens à la défense de faire la lumière sur cette affaire. Non seulement on attend toujours, mais de plus le parquet, c'est-à-dire en fait le pouvoir, a annoncé qu'il faisait appel contre la dernière décision de justice qui remettait timidement en cause toute la procédure.

Aline Urbain

Mistral : profits garantis pour les marchands d'armes

Après que le gouvernement français a refusé de livrer les deux navires de guerre Mistral à la Russie, suite à la crise ukrainienne, le gouvernement a réglé plus d'un milliard d'euros à la Russie pour solde de tout compte et cherche désormais un nouvel acquéreur pour ses deux porte-hélicoptères stationnés dans le port de Saint-Nazaire. Le

maintien des deux bateaux coûte tout de même de 1 à 5 millions par mois, frais auxquels devra s'ajouter leur adaptation à un nouveau client pour encore plusieurs centaines de millions d'euros, tout cela aux frais du contribuable.

Le gouvernement parviendra-t-il à vendre ses Mistral ? L'Égypte et l'Arabie saoudite sont des acheteurs pressentis. Déjà

bons clients de matériel militaire français, le régime du général al-Sissi et la monarchie saoudienne, qui mènent une féroce répression contre leurs opposants et ne laissent que peu de droits aux femmes, peuvent difficilement passer pour des démocraties. Mais cela n'a pas l'air de gêner le gouvernement français.

Gaëlle Villard



Mistral à quai à Saint-Nazaire

Crise agricole : les éleveurs soumis au chantage des industriels

Lundi 10 août, le groupe Bigard-Socopa, numéro un de l'abattage et de la découpe de viande en France, et la Cooperl, numéro un dans le porc, ont boycotté le marché de Plérin dans les Côtes-d'Armor, où est fixé le prix de référence de la vente du porc, rendant impossible toute cotation et entraînant sa fermeture. Ces deux industriels refusent d'acheter le kilo de porc à 1,40 euro, prix auquel le gouvernement s'était engagé après les récentes mobilisations des éleveurs.

Pourtant Le Foll, le ministre de l'Agriculture, s'était vanté en juin d'avoir obtenu un accord des groupes de l'agro-alimentaire pour relever le prix pour la viande et pour le lait. En réalité, les industriels n'ont à aucun moment accepté le moindre accord, prétendent-ils, démentant les propos de Le Foll. Qui ment dans cette affaire ? Ça n'a guère d'importance.

En tout cas, ces grands industriels tiennent à montrer que ce sont eux qui décident.

Début août, les dirigeants du groupe laitier Savencia, anciennement Bongrain, écrivaient à leurs cadres qu'ils ne se sentaient pas tenus par les accords annoncés par le gouvernement. À leur suite, ce sont les industriels de l'abattage qui font de

même.

Des groupes comme Bigard ou Cooperl, qui font respectivement plus de 4 milliards et 2 milliards de chiffre d'affaires, comme tous les autres patrons, quel que soit le secteur, mettent en avant les mêmes arguments, évoquant la concurrence étrangère, etc. En réalité, ils veulent pouvoir maximiser leurs profits en payant aux agriculteurs et aux éleveurs les prix les plus bas.

On voit là que la réponse du gouvernement à la crise à laquelle sont confrontés les producteurs de viande, et avant tout les petits éleveurs, a été de la poudre aux yeux destinée à arrêter leur mobilisation. Le gouvernement se refuse à imposer quoi que ce soit aux capitalistes de l'abattage,

de la transformation de la viande et de la grande distribution. Il prétend être impuissant, ne pas disposer des moyens. Mensonge ! Quand il s'agit de baisser les retraites des salariés,

d'imposer le travail du dimanche, il sait trouver les moyens, sans hésitation. Non, ce n'est pas de l'impuissance de sa part, c'est de la complicité !

Lucien Déroit



Banques : bénéfiques en hausse, effectifs en baisse

Depuis deux ans, le syndicat CFE-CGC des banques tente de tirer un bilan de l'utilisation du CICE (Crédit impôt compétitivité emploi) dans ce secteur, se fondant forcément sur des évaluations partielles puisque aucun rapport officiel n'a été publié sur ce sujet, ni par les entreprises bénéficiaires, ni par le ministère de l'Économie.

En 2015, les banques auraient reçu au titre du CICE plus de 211 millions d'euros, une somme en forte augmentation par rapport

aux 135,5 millions estimés dans le précédent bilan de la CFE-CGC. Parmi les bénéficiaires, la BNP et la Société générale auraient reçu respectivement 39 et 38 millions d'euros, contre 26 millions un an plus tôt chacune.

Ces sommes n'ont nullement servi à favoriser l'embauche, puisque les suppressions d'emplois se sont poursuivies, après que plus de 3 000 postes ont déjà disparu en 2014. Le syndicat précise que ces millions d'euros ont été utilisés pour financer des

«projets, actions et dépenses déjà largement engagées», concluant : «Les banques se contentent d'encaisser les bénéfices du CICE, ça améliore la marge brute et, derrière, il n'y a rien.» À part des résultats en augmentation : ceux de la BNP sont en hausse de 13,7% pour le trimestre avril-mai-juin 2015, ceux de la Société générale de 25%.

Mais aider les patrons à augmenter leurs profits, c'était bien le but du gouvernement et, de ce point de vue, l'objectif est atteint.

Anne Poucta

ISF : Sarkozy, Hollande, rien à craindre pour les riches

À son arrivée au pouvoir, Sarkozy avait instauré un bouclier fiscal pour que l'impôt sur la fortune (ISF), que doivent payer les plus riches contribuables, ne leur prenne pas plus de 50% de leurs revenus déclarés. Cela revenait à faire un très gros chèque aux milliardaires du pays, entre 600 et 700 millions d'euros par an. En 2011, Sarkozy avait dû renoncer à ce bouclier fiscal devenu symbolique d'une politique

au service des plus riches. Pour quand même leur être agréable, il avait relevé de 800 000 euros à 1,3 million d'euros de revenus déclarés le seuil d'imposition à l'ISF et abaissé ses taux. À son arrivée à l'Élysée, Hollande s'est contenté de proposer une surtaxe ISF, que le Conseil constitutionnel a jugé trop sévère, trop «confiscatoire». Le gouvernement socialiste s'inclina et remit donc en place un plafonnement de l'ISF à

75% des revenus.

L'administration fiscale vient de révéler qu'en 2014 ce plafonnement aura coûté 926 millions d'euros à l'État. En pratique, cela est revenu à réduire l'ISF de 8872 contribuables riches, qui se sont vu restituer une somme moyenne de 104 415 euros. Avec Hollande, c'est encore mieux qu'avec Sarkozy pour les très riches.

Cédric Duval

Crédit impôt recherche : le silence est d'or

Le rapport d'une sénatrice du PCF pour la commission «sur la réalité du détournement du Crédit impôt recherche» ne sera jamais publié. Il avait le défaut de démontrer un peu trop clairement ce détournement. Les autres membres de la commission, socialistes, UDI ou Les républicains, se sont donc entendus comme larrons en foire pour passer ce texte aux oubliettes.

Ce Crédit d'impôt recherche permet aux entreprises de faire financer par le budget de l'État jusqu'à 30% de leurs dépenses qualifiées de «recherche», qu'elles peuvent déduire de leur impôt ou se faire rembourser. Ce n'est qu'une faible partie des aides accordées aux entreprises, mais il fait quand même passer chaque année 6 milliards d'euros des caisses de l'État dans celles du patronat.

Le rapport enterré montrait d'abord qu'il n'y a aucun contrôle sur la réalité des dépenses de recherche déclarées. Seules 2% des entreprises bénéficiant du dispositif avaient eu à rendre des comptes. Et quels contrôles ! Ainsi, alors que le ministère de la Recherche affirmait que tout était en ordre dans une grande société, la direction de celle-ci était bien incapable de montrer à la sénatrice PCF, qui demandait des preuves, le personnel affecté à la prétendue recherche. Un exemple qui montre que ce Crédit impôt recherche permet surtout aux grands groupes

du CAC 40 de payer moins d'impôts, voire pas d'impôts du tout. Le taux de 30% de réduction d'impôt n'étant accordé que jusqu'à 100 millions d'euros de dépense, certaines sociétés créent des filiales pour contourner ce plafond et bénéficier en permanence du taux maximum.

Tous ces faits étaient trop dérangeants pour les sénateurs membres des partis qui se sont succédé au gouvernement et ont trempé dans ce détournement des fonds publics. Le Crédit impôt recherche a été créé en 1983 par le gouvernement socialiste de Pierre Mauroy, sous la présidence de Mitterrand. Il a été remodelé en faveur des patrons en 2008 sous le Premier ministre de droite François Fillon, et François Hollande a annoncé que «le Crédit impôt recherche serait sanctuarisé quoi qu'il arrive». L'union sacrée est de rigueur quand il s'agit de faire cadeau aux patrons de l'argent de l'État et de camoufler autant que possible ce détournement.

Daniel Mescla

États-Unis : Ferguson un an après

Un an après le meurtre par un policier blanc de Michael Brown, à Ferguson dans le Missouri, le 9 août 2014, des manifestations pour commémorer l'anniversaire de la mort de ce jeune Noir de 18 ans et exiger que justice soit rendue ont eu lieu dans plusieurs villes. À Ferguson, la manifestation s'est terminée en affrontement avec la police.

Ce 9 août 2015, des centaines de policiers avaient été mobilisés dans cette ville, qui avait connu plusieurs jours d'émeutes lorsque la justice avait décidé qu'aucune charge ne pouvait être retenue contre Darren Wilson, le policier qui avait pourtant tiré sur ce jeune désarmé qui se rendait.

Et cette fois encore des policiers en civil ont tiré sur un jeune de 19 ans, Tyrone Harris, qui s'en serait pris à eux, le blessant grièvement. L'état d'urgence a été déclaré dans tout le comté de Saint Louis mais de nouvelles manifestations ont eu lieu lundi 10 août, en particulier dans le centre de Saint Louis, et des dizaines de personnes ont été arrêtées. Les policiers ont été suspendus, mais le jeune homme, entre la vie et la mort, a été inculpé pour avoir tiré sur eux.

Il est révélateur que le responsable de la police n'ait pas voulu révéler la couleur de peau des trois policiers ! Dans cette ville qui est à plus des deux tiers noire, la police

et les autorités sont presque totalement blanches. La peur et le racisme sont la règle. Et depuis l'an dernier, comme on le voit, peu de chose a changé. Certes, le mois dernier, un chef de la police noir a été nommé pour faire l'intérim pendant six mois, le temps de trouver un successeur à l'ancien chef de la police qui a dû quitter son poste. De même, un administrateur municipal noir a été lui aussi nommé en intérim. Quelques employés municipaux surpris à envoyer des e-mails racistes ont été remerciés. Et un nouveau juge municipal a été désigné. Enfin, une limite a été mise à la somme que la municipalité peut récolter grâce aux contraventions, car une enquête fédérale a admis que les Noirs de Ferguson étaient victimes de discrimination car... beaucoup trop verbalisés par les flics chargés d'alimenter ainsi le budget municipal.

Évidemment, les manifestants de ce week-end ont trouvé ces mesures plutôt



Manifestation à Ferguson en août 2014

insuffisantes. Certes, rien ne semble arrêter la violence policière contre les Noirs, comme le montre le meurtre vendredi dernier près de

Dallas d'un jeune homme de 19 ans, également sans arme. Mais ces meurtres sont dénoncés. De nombreuses personnes, aussi bien dans la

communauté noire que parmi tous ceux qui s'opposent au racisme, ne veulent plus qu'ils demeurent impunis.

Aline Urbain

Turquie : Erdogan relance la guerre contre les Kurdes

Après l'attentat commis le 21 juillet par l'organisation État islamique (EI) à Suroç, en Turquie, le gouvernement turc de Recep Tayyip Erdogan s'était déclaré décidé à combattre par tous les moyens le terrorisme. Mais, si l'aviation turque a bien attaqué quelques positions de l'EI en Syrie, elle s'en prend d'abord et avant tout aux combattants du PKK, l'organisation autonomiste des Kurdes de Turquie, et à leurs alliés de l'YPG, l'organisation des Kurdes de Syrie.

Ainsi, en quelques jours, les raids aériens contre les camps du PKK installés à la frontière turco-irakienne auraient fait plus de 260 morts et des centaines de blessés, tant parmi les combattants que dans la population des villages. Erdogan déclare maintenant qu'il n'est plus question de négocier avec le PKK et que le processus de paix qu'il a lui-même initié avec cette organisation il y a trois ans n'a plus lieu d'être. Et alors que, depuis les succès de l'EI de l'été 2014, les États-Unis cherchaient le moyen de s'appuyer sur les combattants kurdes pour contrer cette organisation, Erdogan mène maintenant sa guerre

contre les Kurdes avec l'aval ou en tout cas la non-opposition de Washington. Il a aussi d'ailleurs le soutien des dirigeants du Kurdistan d'Irak, rivaux du PKK.

Depuis la constitution de la coalition militaire contre l'organisation État islamique sous l'égide des États-Unis, la Turquie mène double jeu. C'est en effet le régime turc qui, depuis 2011, a accueilli et entraîné une grande partie des combattants de l'EI et permis leur entrée en Syrie pour combattre le régime rival de Bachar al-Assad. Les dirigeants américains et ceux des autres puissances impérialistes ont eux aussi contribué à cette politique, jusqu'au jour où l'EI s'est

senti assez fort pour jouer son propre jeu et conquérir de larges territoires en Irak et en Syrie. Le gouvernement turc d'Erdogan a alors dû rejoindre, au moins sur le papier, la coalition constituée à la hâte par les États-Unis pour combattre l'EI. Mais il n'a pas changé de politique pour autant. Son gouvernement a continué à se comporter en complice de l'EI, voyant son ennemi principal dans les milices kurdes qui se mesurent avec l'EI sur le terrain.

L'attentat de Suroç, organisé par l'EI et qui a fait 32 morts et plus de 100 blessés parmi de jeunes militants turcs voulant manifester leur solidarité avec les Kurdes, a soulevé une forte émotion en Turquie et obligé Erdogan à faire semblant de s'en prendre à l'EI. Mais en fait l'attentat lui a servi de prétexte pour déclencher son offensive contre les Kurdes, tout en obtenant l'aval des États-Unis. Il a suffi pour cela de leur donner en échange l'autorisation d'utiliser la base turque d'Incirlik pour leurs opérations

contre l'EI, ce que la Turquie refusait jusqu'à présent.

En Turquie même, si des arrestations ont lieu, elles visent bien plus les milieux d'extrême gauche ou les sympathisants de la cause kurde que les militants de l'EI, qui continuent d'agir comme ils veulent dans ce pays qui leur sert de base arrière. Dans l'immédiat, l'objectif d'Erdogan est politique. Les élections législatives du 7 juin ont été pour lui un échec, car son parti l'AKP n'a pas obtenu la majorité absolue. Le parti HDP, pro-kurde et se présentant comme le parti de toutes les minorités contre l'autoritarisme d'Erdogan, a réussi à obtenir 13% des voix, franchissant la barre des 10% nécessaire pour avoir des députés. Erdogan voudrait donc maintenant aller vers de nouvelles élections. En créant dans le pays un climat de tension, en mettant les Kurdes au banc des accusés, il espère empêcher le HDP de renouveler son exploit.

C'est ainsi que, pour tenter de redresser sa situation

politique de plus en plus compromise, Erdogan relance la guerre contre les Kurdes de Turquie, une guerre qui dure depuis 1984 et qui pouvait sembler en voie de règlement. En même temps, en soutenant de fait l'EI, le régime turc contribue à entretenir la guerre civile en Syrie et en Irak. Quant aux États-Unis et à leurs alliés impérialistes, dont la France, ils apparaissent toujours plus incapables de contrôler une situation dont ils sont les premiers responsables. Leurs interventions militaires, leurs manœuvres pour attiser les divisions et les rivalités entre États de la région, leurs aides accordées plus ou moins directement à des chefs de milices plus réactionnaires les uns que les autres, ont créé cette situation de chaos qui leur échappe presque totalement. Leur allié Erdogan, avec ses petits et grands calculs, est en train d'y ajouter une pierre de plus.

A.F.

Il y a 70 ans : Hiroshima-Nagasaki, un crime de masse de l'impérialisme

Le 6 août 1945 au matin, la forteresse volante Enola Gay apparut dans le ciel d'Hiroshima pour y lâcher sa bombe à uranium de quatre tonnes, surnommée Little Boy. En explosant, elle dégagait une température de plusieurs milliers de degrés qui calcina aussitôt tout être vivant, les corps volatilés ne laissant comme trace qu'une ombre sur le béton. La déflagration rasa tout à plus d'un kilomètre du point d'impact, répandant un torrent de feu sur la ville.

Les États-Unis choisirent Hiroshima comme cible pour tester l'arme atomique mise au point dans le cadre d'un programme secret, le programme Manhattan, lancé un an avant leur entrée en guerre. Ils leur fallait une ville d'environ 350 000 habitants pour mesurer l'effet destructeur de cette bombe.

70 000 personnes périrent sur le coup. Les blessés tentaient de fuir, leurs vêtements en lambeaux, leur peau se détachant par plaques.

La satisfaction des vainqueurs

Le président américain Truman exprima sa satisfaction devant des marins du croiseur *August* en ces termes : « Les gars, nous leur avons collé sur le citron un pavé équivalent à 20 000 tonnes de TNT. » Ayant mobilisé des milliards de dollars, le travail de près de 150 000 personnes, dont les plus grands scientifiques présents sur le sol américain, la bombe atomique avait donné pleine satisfaction. Cela ouvrait de larges perspectives aux entreprises ayant participé à sa mise au point : Dupont de Nemours, Kellogg, Union Carbide, General Electric... Alors, peu importaient les risques signalés dès les premiers accidents de laboratoire, des risques étudiés en injectant du plutonium dans le corps de malades ou de

prisonniers, aux États-Unis mêmes.

Un rapport du gouvernement rédigé fin 1945 affirmait que le Japon aurait « *probablement capitulé avant le mois de novembre, même sans les bombardements atomiques* ». Pourtant, la version officielle prétendait qu'avec cette bombe on avait rapproché la paix et économisé la vie d'un million de soldats américains.

Isolé après la capitulation allemande du 8 mai 1945,

le Japon était exsangue. Les habitants de ses villes, en particulier des quartiers populaires, subissaient des bombardements systématiques, avec l'usage généralisé de bombes incendiaires au napalm, déjà expérimentées contre la population de Dresde, en Allemagne. Son territoire commençait à être occupé depuis la prise d'Okinawa, en juin 1945. Son armée était au bord de l'effondrement, sa flotte anéantie, son aviation réduite aux opérations suicides des kamikazes...

La bourgeoisie japonaise souhaitait l'arrêt des combats et se préparait à capituler. Le prince Konoe, chargé d'entreprendre des négociations avec les Alliés, avait exprimé ouvertement sa crainte d'une révolution communiste en cas de défaite.

La population, épuisée par des années de guerre, réduite à la famine, bravait la violence de la police militaire, prenait à partie des officiers dans la rue, se retournant contre un régime militaro-féodal qui sacrifiait la population, tout en cherchant un accord qui lui aurait permis de rester en place après sa capitulation.

Un ordre mondial dressé sur un monceau de cadavres

La décision de larguer la bombe sur le Japon avait été prise des mois auparavant, le président d'alors Roosevelt y voyant un moyen de dicter les conditions de l'impérialisme américain à ses ennemis, comme à ses alliés.

Les dirigeants occidentaux craignaient que la

colère des peuples débouche sur des révoltes dans les pays vaincus. Ils voulaient éviter à tout prix que se lève à nouveau une vague de révolutions, comme à la fin de la Première Guerre mondiale. La seconde bombe, au plutonium, larguée sur Nagasaki trois jours plus tard et alors que le Japon avait déjà décidé de capituler sans conditions, fit encore 120 000 morts.

Destinés à terroriser les populations, ces bombardements étaient une démonstration de puissance adressée à l'ensemble des peuples de la planète, URSS comprise. Cela n'allait cependant pas mettre fin, et c'est heureux, aux révoltes des peuples, en Asie, en Afrique, en Amérique latine et même en Europe.

Gilles Boti



Hiroshima après la bombe.

Les survivants : pour eux, la guerre ne s'est jamais terminée

Au lendemain de l'explosion de la bombe atomique à Hiroshima, dans la ville en ruines et en proie aux flammes, 100 000 personnes avaient survécu à leurs blessures. On commença alors à découvrir ce qu'on appela le « mal de l'atome », mais les conséquences en restaient inconnues. Beaucoup de victimes n'avaient aucune blessure apparente. Épuisées, elles étaient prises de vomissements

sanglants avant de mourir sans que rien ne puisse leur venir en aide.

Comme on se mettait à parler de « peste atomique », l'armée américaine lança une campagne vantant « une bombe propre n'ayant rien à voir avec des armes chimiques ». À l'automne 1945, on classa les lieux des explosions « zone militaire fermée », et la commission du Sénat américain chargée d'enquêter sur les

dommages des bombes atomiques déclara : « *On ne constate pas d'influence physiologique des radiations résiduelles*. » Au Japon, une censure stricte se mit en place. À l'initiative du général MacArthur, chef d'état-major des troupes d'occupation, on instaura un code de la presse interdisant toute diffusion d'informations ou de commentaires relatifs aux bombardements atomiques.

Ce code resta en vigueur sept ans, jusqu'à la fin de l'occupation américaine. Les caractères japonais d'imprimerie pour désigner « bombardement atomique » ou « radioactivité » furent détruits, les études des médecins japonais classées secret défense.

Les victimes de la « pluie noire » radioactive qui s'était abattue sur la baie d'Hiroshima allaient devoir vivre comme des

pestiférés, laissés sans soins par les « libérateurs », tenus à l'écart par une population craignant d'être contaminée, les corps et les visages mutilés. Ils survécurent dans l'angoisse des cancers, dans la crainte, pour ceux que la bombe n'avait pas rendus stériles, de donner naissance à des enfants souffrant de malformations ou de troubles incurables.

G. B.

Europe : des aides aux États qui ne profiteront pas aux migrants

La Commission européenne a approuvé lundi 10 août le déblocage d'une aide de 2,4 milliards d'euros sur six ans, censée aider les pays européens à faire face à l'arrivée croissante des migrants. Principaux bénéficiaires, l'Italie et la Grèce recevront chacun environ 500 millions d'euros. La France bénéficiera, elle, de plus de 464 millions d'euros.

L'argent versé ne servira que bien peu à alléger les souffrances et à améliorer l'accueil des migrants. Il sera sans doute plus utilisé

à renforcer encore davantage les barrières de barbelés dont s'entoure l'Europe forteresse.

L'objection la plus

souvent avancée par les dirigeants européens pour justifier la lutte contre l'immigration se résume à l'idée qu'on ne pourrait pas « accueillir toute la misère du monde », pour reprendre une formule lancée par Rocard il y a déjà trente ans. C'est un mensonge. Accueillir quelques centaines de milliers de migrants ne devrait pas poser de problème aux États les plus riches de l'Union européenne. Un

petit pays comme le Liban, qui compte environ 5 millions d'habitants, en accueille à lui seul près d'un million. Les grandes puissances sont largement responsables de la misère et des guerres qui ravagent les pays que fuient les migrants. Ce serait la moindre des choses que de leur garantir des conditions dignes et humaines.

Diviser les travailleurs et les pauvres, les dresser

les uns contre les autres, a toujours été la méthode utilisée par les exploités et leurs représentants. Et tous les mensonges déversés à propos des migrants servent à faire oublier que le chômage et la pauvreté qui se développent dans tous les pays de l'Union européenne, ce sont les patrons licencieurs et les gouvernements à leur service qui en sont responsables.

Christian Chavaux

Des parcours trop souvent mortels

En fin de semaine dernière, les gardes-côtes italiens ont secouru 1 550 migrants au large de la Libye.

À partir de témoignages, l'association Médecins pour les droits de l'homme a publié un rapport sur ce que vivent ceux qui tentent de gagner l'Europe, un voyage qui dure parfois vingt-deux mois. Un jeune Nigérien de 19 ans raconte : « Le désert est plein de tombes. J'ai vu tant de cadavres, ceux tombés du

camion, ceux morts de soif. » Sur une centaine de migrants, vingt ont vu mourir un ami dans le désert ou en prison, quinze ont vu des proches tués par des policiers ou par les trafiquants, quinze autres ont vu un compagnon paniquer et finir par se jeter à la mer. Le passage par la Libye est un enfer pour les migrants, ils sont enfermés, battus, torturés, souvent privés d'eau et de nourriture, les passeurs n'hésitent pas à

réduire des migrants en esclavage.

Ce rapport est une réponse à tous ceux qui prétendent que les migrants viennent en Europe par plaisir ou pour profiter des aides. Il montre que les barbelés et les policiers déployés aux frontières ne dissuadent en rien les migrants de tenter leur chance et contribuent seulement à en condamner certains à mort.

C.C



Arrivée de migrants en Italie

Haïti : des élections sur fond de violences et d'indifférence de la population

Le dernier numéro de *Voix des travailleurs*, édité par l'OTR (Organisation des travailleurs révolutionnaires d'Haïti) daté du 31 juillet, consacre un article à la campagne qui a précédé les élections législatives dont le premier tour s'est tenu le 9 août. Nous en publions de larges extraits. Ces élections se sont déroulées sur fond de violence généralisée dans de nombreux endroits du pays, avec un faible taux de participation populaire et des manipulations ouvertes du parti au pouvoir et de ses alliés. Plus d'une cinquantaine de centres de vote fermés (sur 1 508) au cours de la journée électorale (un centre de vote héberge plusieurs bureaux de vote), au moins trois morts, une douzaine de blessés dont trois policiers, une trentaine d'arrestations, de nombreuses armes saisies par la police, des centres de vote incendiés, d'autres saccagés, les bulletins emportés et jetés dans la rue : c'est le bilan partiel des actes de violence orchestrés par le parti présidentiel et ses alliés pour garder le pouvoir et continuer à profiter de la mangeoire à tout prix. Dans les centres de vote épargnés par la violence, ce sont les bourrages massifs d'urnes qui ont compensé le faible taux de participation populaire. Dans la majorité de ces endroits, seuls les mandataires des partis proches du pouvoir avaient accès aux centres de vote et ont magouillé dans le calme et la sérénité. Les résultats doivent être rendus publics le 19 août. Le second tour aura lieu le 25 octobre.

« Malgré la prolifération de candidats et de partis politiques enregistrés au Conseil électoral provisoire (CEP), il n'y a pas eu de débats, pas de meetings, encore moins de programmes, alors qu'on était censé être en pleine campagne électorale...

En lieu et place de débats, de confrontation d'idées, on a plutôt eu droit – notamment dans les villes de province – à des actes de violence. Dans la soirée

du 22 juillet, trois hommes ont été tués par balles alors qu'ils apposaient des affiches et des pancartes électorales d'un parti politique. Le candidat à la mairie de Marigot a succombé à ses blessures le 21 juillet après avoir été blessé par balle à la jambe par un agent de sécurité d'un autre candidat. Dans la même semaine, un sympathisant d'une candidate à la députation pour la circonscription de Carrefour a eu l'oreille coupée à

l'arme blanche au moment où il collait les photos de sa candidate. Un autre sympathisant du candidat à la députation pour la commune de Cornillon/Grand-Bois a été assassiné dans la nuit du 11 au 12 juillet. Il ne s'agit que des cas rapportés par la presse, qui a fait aussi état de nombreuses menaces de mort à l'endroit des candidats.

Voilà à quoi a été réduite la campagne électorale, à un moment où la

dévaluation de la gourde, la flambée des prix, la vie chère entraînent la dégradation brutale des conditions de vie des classes populaires ; à une période où le banditisme, l'insécurité font rage, où des milliers de Dominicains d'origine haïtienne sont refoulés en Haïti et des centaines de milliers d'autres sont attendus dans les jours à venir, dans l'indifférence la plus totale du gouvernement Martelly-KPlim.

C'est une lapalissade de répéter que nos politiciens n'ont pas d'idées face aux problèmes de chômage, de vie chère, de logement, d'insécurité. Ils n'ont sur les lèvres que des promesses illusoire. Une fois élus, personne n'ignore ce qu'il advient de toutes ces promesses : « Je vote, tu votes, il vote, nous votons, vous votez, ils volent », une des nombreuses conjugaisons du verbe « voter » accouchées par des humoristes sur les réseaux sociaux.

Rien que pour les législatives, 2029 individus, soit 1 767 à la députation et 262 au Sénat, avaient posé leur candidature pour trouver une place parmi les 20 sénateurs et 119 députés dont

les postes sont à pourvoir.

Le nombre de prétendants, selon le CEP, était bien plus important à la fermeture du processus de pré-enregistrement en ligne. Plus d'une soixantaine de politiciens briguaient la présidence, avant la réduction de la liste à une cinquantaine par le CEP. Le pays n'avait jamais atteint ce record de candidatures. Mais la fièvre électorale est restée au sommet, au niveau des candidats et des 200 partis enregistrés. Elle n'a pas atteint la population pauvre, qui affiche une indifférence totale aux gesticulations de politiciens qui se battent en vue de se frayer une place au bord de la mangeoire.

Les travailleurs et les classes pauvres en général n'ont rien de bon à attendre des élections, qui resteront des péripéties sans importance et sans intérêt pour leur avenir tant qu'il n'existera pas de parti capable de se servir de cette tribune pour intervenir et y défendre les intérêts des classes laborieuses. »

Voix des Travailleurs
OTR

MyFerryLink – Calais : Non aux menaces sur l'emploi

Les menaces continuent à peser sur les salariés de la Scop SeaFrance, qui travaillent sur les bateaux de MyFerryLink. Depuis plusieurs semaines, ils ont multiplié les blocages du port et donc de la circulation en ville.

D'après l'un des projets, sur les 496 CDI actuels, seuls 380 seraient repris, avec une nouvelle Scop réduite, par la société privée DFDS qui effectue déjà des traversées transmanche et

qui récupérerait les deux ferries. Plus d'une centaine se retrouveraient au chômage, sans même avoir la garantie d'une indemnité de licenciement conséquente. Il n'est même pas

certain qu'elle puisse atteindre les 25 000 euros versés il y a quelques années par la SNCF pour chaque salarié de SeaFrance repris par la Scop. Et ce projet n'évoque même pas la caine de contractuels travaillant également pour MyFerryLink. En fait, il n'y a aucune certitude pour l'avenir des salariés de la Scop, qui pourraient tous recevoir leur lettre de

licenciement le 18 août.

SeaFrance était une société publique, filiale de la SNCF. L'État et la SNCF ont coulé SeaFrance et permis aux sociétés privées comme Eurotunnel, P&O et DFDS de profiter pleinement de la manne que représente le trafic de passagers et de marchandises entre les deux rives de la Manche.

La fermeture de la Scop permettrait à ces sociétés

d'utiliser encore plus leur situation de quasi-monopole pour continuer à augmenter leurs tarifs et donc leurs profits, au détriment de l'emploi, des salaires et des usagers. Leur but est bien de continuer à faire toujours plus de bénéfices, avec autant ou moins de bateaux, mais dans tous les cas avec moins de salariés.

Correspondant LO

Continental : condamné par le Conseil d'État

Le Conseil d'État, saisi par la multinationale Continental, vient de rendre une décision tout à fait inhabituelle dans un dossier concernant la réalité économique de la fermeture d'une usine d'un grand groupe industriel, en l'occurrence celle de Clairoix dans l'Oise en 2009.

Le Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative, dont les décisions sont sans appel et donc définitives, a rejeté la demande du groupe Continental de faire annuler les jugements du tribunal administratif d'Amiens, confirmés par la cour administrative d'appel de Douai. Ces tribunaux avaient jugé « sans cause économique » la fermeture de l'usine de Clairoix, et donc sans justification les 1 113 licenciements qu'elle avait entraînés.

Le Conseil d'État a considéré que les affirmations du tribunal administratif d'Amiens étaient d'une telle évidence qu'en aucun cas Continental ne pouvait les contester et qu'il n'y avait pas besoin d'un nouveau jugement pour cela.

C'est plus qu'une claquer : c'est un désaveu public et démonstratif cinglant, non seulement de l'attitude de la multinationale mais aussi du gouvernement actuel comme de celui de Sarkozy.

Car, si la justice administrative a eu à se prononcer sur la fermeture de l'usine de Clairoix, c'est que vingt-cinq représentants

du personnel l'avaient saisie pour contester leur licenciement, autorisé et approuvé par deux ministres du Travail, Woerth sous Sarkozy et Sapin sous Hollande. Ceux-ci avaient justifié leur décision en mettant en avant la situation économique de Continental, Sapin déclarant même que la fermeture de Clairoix était totalement justifiée.

À cette attitude politique a répondu une réaction tout aussi politique du tribunal administratif d'Amiens, sensible à la lutte et à la mobilisation sans relâche des salariés de Clairoix. Le tribunal a tenu à procéder à une étude approfondie du fonctionnement économique du groupe, de ses marchés et de ses profits, arrivant à la conclusion que le groupe n'avait jamais connu la moindre récession ni difficulté, et annulant donc les décisions successives des deux ministres et de l'inspection du Travail.

Aujourd'hui, au-delà du cas des délégués, il y a le pourvoi en cassation qu'a décidé de lancer le groupe Continental contre une



décision parallèle à celle du Conseil d'État, prise par la cour d'appel d'Amiens et qui concerne au final plus de 800 ex-salariés de Clairoix. Ce qui a provoqué une nouvelle mobilisation de ces derniers. Et puis il y a les attaques en cours, malgré les milliards de profits engrangés, en Allemagne comme en France, contre tous les salariés du groupe. Quelle va être la réponse de la direction internationale à cette nouvelle déconvenue, qui va être interprétée

comme telle dans tout le groupe ? Va-t-elle chercher un accord, ou s'acharner jusqu'au bout face à des travailleurs qui restent

mobilisés et qui vont être ragaillardis par cette décision ? Les prochaines semaines le diront.

Correspondant LO

La Rochelle : la mairie contre les employés municipaux

Le directeur général des services de la mairie avait annoncé en avril dernier qu'il ne remplacerait que 20 départs en retraite d'employés municipaux sur 70. Et pour faire le travail des salariés non remplacés ? L'adjoint en charge du personnel parle de revenir sur une conquête sociale des agents de la ville et

de l'agglomération (un temps de travail annuel de 1 529 heures) en leur imposant 78 heures de travail supplémentaire, sous prétexte de « se conformer à la loi ». Le prétexte est mensonger : la loi n'exige que le respect d'un temps de travail maximal.

Après son élection, le maire de La Rochelle, Jean-François Fontaine

(dissident PS), avait affirmé aux employés qu'il ne générerait pas la mairie comme son entreprise de construction de catamarans (Fontaine-Pajot). Voulait-il dire qu'il ferait pire ? Il ajoute en tout cas sa pierre aux suppressions d'emplois et à l'augmentation du chômage.

Correspondant LO

Contrats aidés : une aubaine pour les entreprises

Une enquête du ministère du Travail montre que les subventions versées par l'État aux entreprises privées pour les contrats aidés (CAE, CUI) constituent le plus souvent un effet d'aubaine. Pour ces contrats aidés, l'État prend en charge de 45 % à 80 % du salaire, et ce pendant deux ans. L'étude de la Dares montre que, dans plus de 80 % des cas, les entreprises auraient embauché même si elles n'avaient pas bénéficié de cette subvention. Dans 58 % des cas, les embauches auraient eu lieu avec la même personne, même sans les aides de l'État. Cet effet d'aubaine apparaît encore plus évident dans les

entreprises privées de plus de 50 salariés.

Les gouvernements successifs ont tous reconduit ces dispositifs d'aide publique à l'embauche pour des contrats précaires sous différents sigles : CIE, emplois d'avenir, CUI... Ces dispositifs, limités dans le temps, ne débouchent que rarement sur une réelle embauche pour les personnes concernées. Par contre, ils constituent un moyen de faire baisser les chiffres du chômage et contribuent à subventionner le patronat. Mais ils ne résolvent en rien le problème du chômage.

C.A.

Total - Carling : les lenteurs de la justice

Six ans après l'accident mortel advenu à l'usine Total de Carling, l'ancien directeur du site ainsi que de Total Petrochemicals France sont enfin renvoyés en correctionnelle pour homicides involontaires. Si aucun report n'intervient, le procès devrait avoir lieu en février 2016.

Les faits remontent à juillet 2009. Le 15 juillet à 14 h 50, le vapocraqueur numéro 1 de la plate-forme pétrochimique de Carling avait explosé, provoquant la mort de deux ouvriers, Maximilien Lemaire, 22 ans, et Jérôme Grifoul, 28 ans, tandis que sept autres travailleurs étaient blessés.

L'enchaînement des faits ne faisait aucun doute, il y a six ans déjà. Le 14 juillet 2009, un gros orage avec des pluies diluviennes s'était abattu sur la plate-forme de Carling, site classé Seveso 2, seuil haut. La direction décidait alors d'arrêter le vapocraqueur, une installation clef du site, suite à des infiltrations

d'eau.

Le lendemain, neuf travailleurs (huit employés chez Total et un salarié d'une entreprise sous-traitante) étaient chargés de le remettre en route. C'est lors des tentatives de rallumage du vapocraqueur que l'explosion s'est produite, une poche de gaz s'étant formée au sein de l'installation.

Dans cet accident, tout accable Total depuis le début. L'enquête interne du CHS-CT a montré qu'un automatisme de sécurité, empêchant la sortie du gaz en cas d'absence de flamme, avait été désactivé

plusieurs années auparavant, car il se déclenchait de manière intempestive. L'arrêt et le rallumage du vapocraqueur étant rares, la direction avait tout simplement décidé de s'en passer. De plus, ce vapocraqueur n'étant pas muni d'un système de mise à feu à distance, les travailleurs étaient contraints de s'approcher au plus près de l'installation, avec tous les risques que cela comportait en cas de dysfonctionnement.

Il avait pourtant fallu trois ans pour que la direction soit mise en examen,

et à nouveau trois ans pour qu'une date de procès soit fixée. Quand il s'agit de puissants - on se rappelle le drame d'AZF à Toulouse - la justice se hâte lentement.

Au moment où l'on apprenait la tenue d'un procès pour ce drame qui a fauché deux jeunes vies, le tribunal correctionnel de Metz condamnait un SDF à huit mois de prison ferme pour avoir brisé la vitre et volé une pomme dans une voiture.

Selon que vous serez puissant ou misérable...

Correspondant LO

Smart : la direction veut les 39 heures sans les payer

À Hambach en Moselle, la direction de l'usine qui produit la Smart de Mercedes (groupe Daimler) voudrait imposer le retour aux 39 heures.

En échange de ces quatre heures supplémentaires hebdomadaires de travail et de la suppression de jours de RTT, six pour les ETAM et dix pour les cadres, la direction propose une prime de 120 euros brut mensuels et une prime annuelle de 1 000 euros.

L'augmentation de travail de 12 % que cela représente ne serait compensée que par 6 % en plus sur les salaires. Un vol pur et simple, et la promesse de la direction d'embaucher en CDI, dans les trois ans, une cinquantaine d'intérimaires déjà présents sur le site ne change rien à l'affaire, pour autant que cette promesse soit tenue.

Le chantage est toujours le même : le site de Hambach en Moselle qui produit la Smart deux-places ne serait pas assez compétitif. En particulier par rapport à l'usine de Renault en Slovénie qui produit la

Twingo et la Smart Forfour (la quatre-places), Mercedes ayant décidé de s'associer à Renault pour la production des derniers modèles de Smart.

Pas assez compétitif ? Mais de qui se moque-t-on ! 2 300 travailleurs produisaient des Smart au début de l'usine (inaugurée en 1998), alors qu'il n'en reste plus que 1 600 aujourd'hui, avec une production en hausse. Comme le fait remarquer la CGT de l'entreprise, cette mise en concurrence des sites est un non-sens... ou alors il faudrait aligner les salaires de Hambach sur ceux de Stuttgart ou Rastatt en Allemagne, qui sont pas loin du double de ceux de la Moselle.

De toute façon, le groupe Daimler n'est pas sur la paille, loin s'en faut. Il vient d'annoncer un bénéfice en hausse de 54 % au deuxième trimestre, avec 3,8 milliards, après une

hausse de 89 % au premier trimestre. Ce qui avait fait titrer au magazine *Le Point* : « Daimler roule sur l'or » ! Le journal soulignait alors que la rentabilité de la division voitures (Mercedes et Smart) s'était encore considérablement améliorée, passant de 7 à 9,4 %.

Cela n'empêche pas le groupe de mettre en concurrence les usines et de laisser planer la menace d'une fermeture pure et simple de l'usine

d'Hambach, construite à coups de millions de subventions publiques.

C'est au nom de l'emploi que les pouvoirs publics avaient financé sa construction. C'est encore au prétexte de l'emploi que la direction de Mercedes veut imposer de nouveaux sacrifices aux travailleurs.

CGT et CFDT ont annoncé leur refus de ce chantage scandaleux, tandis que CFTC et CGC ne se sont pas vraiment prononcées.

Direction et syndicats doivent se revoir fin août au retour des congés, un référendum est envisagé.

Les travailleurs ont le droit moral de refuser ce chantage. Quoi qu'en dise la direction, toutes les usines du groupe contribuent à la fortune considérable de Daimler. Plutôt que de devoir travailler plus et quasi gratuitement, il faudrait d'urgence embaucher et augmenter les salaires.

Correspondant LO

Victimes de l'amiante : EDF condamnée

EDF a été condamnée par les Prud'hommes de Mont-de-Marsan à verser à 95 anciens salariés des dommages et intérêts allant de 1 000 à 14 000 euros, selon leur ancienneté, et à leur délivrer une attestation d'exposition à l'amiante qui donne droit à un suivi médical spécialisé. Depuis la fermeture de la centrale où ils travaillaient, 37 décès liés à l'amiante avaient été enregistrés.

C'est la première fois que des juges reconnaissent la responsabilité d'EDF, accusée d'avoir exposé ses salariés à l'amiante sans

protection efficace en connaissant parfaitement les risques. EDF est condamnée mais, pour une entreprise condamnée, combien d'autres ont été épargnées ? Car, depuis qu'on connaît les risques liés à l'amiante, les patrons n'ont cessé de faire feu de tout bois pour ne pas être inquiétés. Le résultat, c'est l'enlisement de beaucoup de procédures. Dernier exemple en date, l'annulation en avril 2015 des mises en examen de huit personnes, dont Martine Aubry, dans le dossier de l'usine Ferrodo-Valéo de Condé-sur-Noireau,

pour lequel plus de 700 victimes ont été recensées, dont 115 morts d'après les chiffres officiels, et le double selon l'Andeva, l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante.

En France, on estime que l'amiante est responsable de 3 000 décès par an et sans doute de 100 000 d'ici 2025. Mais la responsabilité des grands industriels coupables de ces crimes n'est que rarement dénoncée, l'État et la Justice fermant les yeux.

Cédric Duval

Leclerc - Gries : non à la fermeture

À Gries, près de Haguenau dans le Bas-Rhin, Leclerc a décidé de fermer son supermarché le 29 août prochain.

Dimanche 2 août, 200 personnes ont manifesté pour protester contre cette décision inique. Et une pétition a déjà récolté 1 000 signatures, c'est-à-dire près de la moitié de la population de Gries. Bien sûr, ce n'est ni une seule manifestation ni une pétition qui fera reculer le géant de la distribution.

Leclerc prétend que le magasin perd de l'argent. Cela reste à vérifier, mais rien ne l'empêcherait en tout cas, alors qu'il fait des profits dans bon nombre d'autres supers et hypers, de maintenir des magasins de proximité moins rentables, selon ses critères.

Il ne le fera pas de son plein gré. Et, dans ce système économique complètement fou, aucune loi ne l'y contraindra.

Correspondant LO



Les salariés dénoncent la responsabilité d'EDF

La crise en Grèce : Un troisième plan d'austérité

Le gouvernement grec et les institutions européennes ont signé le 11 août un troisième plan dit technique permettant de débloquer le versement à la Grèce de 85 milliards d'euros, par étapes, sur trois ans. Encore faut-il qu'il soit validé par les différents gouvernements européens, par le Parlement grec mais aussi par ceux de plusieurs pays comme l'Allemagne, la Finlande, les Pays-Bas. Encore faut-il que les institutions européennes ne proposent pas de modifications, si l'application des mesures ne leur convient pas.

Ce troisième plan, qui devrait d'abord permettre au gouvernement grec de payer, le 20 août, son échéance de 3,5 milliards d'euros à la Banque centrale européenne, comporte trente-cinq mesures, dont la recapitalisation

des banques grecques. Certaines dispositions prévoient la hausse de la taxe sur le tonnage des navires ou la baisse des prix des médicaments génériques. Mais la plupart vont accroître encore les difficultés de la vie quotidienne.

Une économie, équivalant à 0,5 % du PIB, est prévue sur le système de protection sociale déjà délabré. Les saisies ne seront plus limitées à 25 % des salaires ou des pensions. Une procédure doit être mise en route pour percevoir, dès septembre, le nouvel impôt foncier, particulièrement détesté par la population. Les retraites anticipées seront supprimées par étapes. Les institutions européennes exigent une réévaluation à la hausse, d'ici la fin 2016, du taux de TVA dans les îles où tout est déjà plus cher, et pas seulement pour les touristes.

À entendre certains

commentaires, ce troisième plan pourrait accorder aux Grecs un moment de répit. On en est loin. Il est déjà prévu qu'une deuxième série de mesures devra être adoptée en octobre, dont la refonte de la grille des salaires dans la fonction publique.

De plus, chaque plan s'ajoute au précédent. En juillet, des attaques très dures contre le niveau de vie de la population ont déjà été votées, parmi lesquelles l'augmentation du taux de TVA sur un bon nombre de produits et de services, la hausse des cotisations maladie pour les retraités et la loi facilitant les expulsions des travailleurs

incapables de rembourser leur banque, quelle que soit la raison de l'emprunt, achat immobilier ou crédit à la consommation.

Avec un salaire minimum officiellement de 500 euros mensuels, mais bien souvent plus faible, 300 euros, voire 250 pour les emplois à temps partiel, la vie devient de plus en plus dure.

En fait d'aide, les puissances européennes distillent, plan après plan, des doses supplémentaires d'austérité, manifestant ainsi leur volonté politique de faire payer une population qui a eu, de plus, l'audace de leur dire non.

Sylvie Maréchal

Ceux qui profitent de la crise

Selon des estimations, l'Allemagne a économisé 100 milliards d'euros depuis 2010 en raison de ses coûts d'emprunt. En effet les marchés financiers, redoutant les impayés grecs, ont préféré prêter à des pays plus solides, allant même jusqu'à baisser leurs taux d'intérêt, ce qui a profité à l'Allemagne, qui a pu emprunter à moindres frais.

Mais d'autres pays, dont la France, ont également profité de l'aubaine, pour les mêmes raisons.

Quant aux privatisations réalisées en Grèce, elles ont été une vraie braderie de biens ou de sociétés, pour le plus grand profit des trusts européens, grecs compris. Ainsi la société allemande Fraport, liée au groupe grec Copelouzos, a mis la main

sur quatorze aéroports régionaux grecs, dont celui de Thessalonique, la seconde ville du pays, et ceux d'îles très touristiques, qui ont vu leur nombre de passagers augmenter de 19 % en 2014. Cela n'a coûté aux acquéreurs qu'un droit d'entrée d'un peu plus d'un milliard d'euros. Les concessionnaires doivent aussi une redevance annuelle

à l'État grec, que l'actuel gouvernement tente en vain de faire réévaluer.

De son côté, le trust grec Lambda Development, de l'armateur Latsis, a mis la main sur le terrain de l'ancien aéroport d'Athènes, très bien situé en bord de mer, en vue d'y construire un complexe touristique. Les sociétés françaises Veolia, Suez, EDF s'intéressent régulièrement à

l'eau, à l'énergie ou au traitement des déchets. Quant à Vinci, il a déjà fait sa place dans l'aménagement et la gestion des autoroutes, en alliance avec la société grecque Aktor.

Pendant que ces groupes profitent, leurs représentants dans les gouvernements ou les médias expliquent qu'on paye « pour les Grecs ».

S.M.

QUI SOMMES-NOUS ?

Lutte Ouvrière

**Union communiste (trotskyste),
membre de l'Union communiste internationaliste**

L'Union Communiste trotskyste qui publie *Lutte Ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone: 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. - Tirage: 12 000 exemplaires. Impression: Rotos-Presses Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. - Commission paritaire des publications n° 1019 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries lyonnaises de presse) - Dépôt légal août 2015.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron, 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Île-de-France) c/o Éditions d'Avron, 155, avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone: 01 48 10 86 20 - Télécopie: 01 48 10 86 26

Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de: Association de financement du parti Lutte Ouvrière, en les envoyant à l'adresse

suivante: Lutte Ouvrière, BP 233, 75865 Paris Cedex 18.

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7500 € par an, donnent droit à une réduction d'impôt par la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 € donnera droit à une réduction d'impôt de 200 €, à

condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7500 € par an. Tout don supérieur à 150 € doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.



Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte Ouvrière Lutte de classe
 Nom Prénom
 Adresse
 Code Postal Ville

Ci-joint la somme de :
 Chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris
 à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 233, 75865 PARIS Cedex 18

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
Destination			
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Union européenne de l'Ouest, Suisse	38 €	76 €	21 €
Reste de l'Europe	35 €	70 €	20 €
Amérique du Nord, Proche et Moyen Orient, Asie	42 €	84 €	22 €
Afrique, Amérique centrale et du Sud, Océanie	46 €	91 €	24 €

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

Sur internet

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

Vidéos

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Pour les malvoyants

www.lutte-ouvriere-audio.org

Calais : manifestation de soutien aux migrants

Samedi 8 août, une manifestation a eu lieu à Calais, à l'initiative de l'association Emmaüs, en soutien aux migrants qui tentent de passer en Angleterre. Elle a réuni plus de 200 personnes : des migrants, des membres des associations qui les soutiennent et des Calaisiens solidaires. La manifestation a rendu hommage aux migrants morts ces derniers mois en tentant de monter dans un camion ou de passer par le tunnel.

Elle a été aussi l'occasion de réclamer le droit pour les migrants de circuler librement en Europe, et en particulier de pouvoir traverser la Manche. Calais est en effet devenu une ville quadrillée de forces de police, pourchassant sans relâche des migrants qui

prennent de plus en plus de risques pour tenter de passer en Angleterre. La tentative de blocage du passage de la Manche décidée par les États anglais et français ne fait qu'aggraver la situation des migrants, y compris des femmes et des enfants.

L'ouverture du centre Jules-Ferry à la périphérie de la ville n'y a rien changé. Il offre quelques possibilités de repas, de douches et de soins, mais seuls les femmes et les enfants sont autorisés à y dormir. Initialement prévu pour quelques centaines, il ne peut pas faire face aux besoins humains élémentaires de 3000 migrants.

Les autorités sont surtout préoccupées de montrer qu'elles ne tolèrent pas la présence des migrants en ville, quand elles ne cherchent pas à opposer la population aux migrants. La mairie de Calais a ainsi

demandé à la préfecture de refuser cette manifestation, sous prétexte qu'elle allait nuire aux animations prévues pour la saison touristique. Et l'État n'a même pas fourni les tentes promises pour le centre Jules-Ferry.

Même le haut-commissariat aux Réfugiés, organisme des Nations unies, demande à ce que l'État français mette en place des moyens équivalant au moins à ceux prévus lors de catastrophes naturelles. Il demandait par exemple d'utiliser des bâtiments publics inoccupés et de fournir aux migrants des conditions de vie

dignes. Combien l'ancien hôpital, avec ses centaines de chambres désaffectées depuis son déménagement, muré par des parpaings et gardienné, pourrait-il accueillir de personnes ?

Améliorer la situation humanitaire catastrophique des migrants à Calais est en effet loin d'être insurmontable. Sur le plan financier, cela ne représenterait qu'une partie des sommes folles dépensées actuellement pour leur faire la chasse, construire des kilomètres de grillages ou indemniser une société comme Eurotunnel.

Correspondant LO

Nantes : des mineurs sans papiers à la rue

«Nantes est une ville solidaire. (...) Qu'on soit homme ou femme. Handicapé ou valide. Étranger ou Nantais. Jeune ou moins jeune. Ici la solidarité se conjugue au pluriel.»

C'est ce qu'affirme la mairie de Nantes, comme le conseil départemental de Loire-Atlantique, ou le conseil régional, tous dirigés par le Parti socialiste et qui font très fort dans la communication.

En réalité, une quinzaine de mineurs sont à la rue, abandonnés à Nantes par des passeurs, alors que le conseil départemental de Loire-Atlantique a

l'obligation légale de les protéger et de les héberger.

Mercredi 5, puis vendredi 7 août, le conseil départemental a dû s'expliquer (et devrait encore le faire dans les jours à venir) devant le tribunal administratif sur son refus de mettre à l'abri des adolescents étrangers qui n'ont trouvé refuge que dans des squats.

À ce jour le tribunal administratif de Nantes a déjà rendu par six fois des jugements qui condamnent le conseil départemental à trouver un refuge à ces adolescents sans papiers.

Le procureur de la

République a même signé des ordonnances de placement pour imposer au conseil départemental d'assumer ses obligations et d'héberger les adolescents placés sous sa responsabilité, sous peine de sanctions financières. Ces ordonnances comme les décisions du tribunal administratif sont restées sans suite.

Les hôtels sont pleins ? C'est l'argument avancé sans honte par le conseil départemental socialiste. C'est vrai que les quelques hôtels qui ont coutume d'héberger à longueur d'année des réfugiés

(jusqu'à ce que les injonctions de quitter le territoire français soient rendues) sont pleins. En cette période touristique, ils préfèrent offrir leurs services à des étrangers avec papiers et surtout pouvant payer tout de suite.

Les autres hôtels ne sont pas tous remplis, mais ne souhaitent pas loger ce genre de clientèle. Il resterait, bien sûr, les casernes désaffectées, comme la caserne Mellinet près de la gare, ou les logements vides depuis des années, qui pourraient être réquisitionnés. Mais que des adolescents soient à la rue,

SDF et exposés à divers dangers, le Parti socialiste, qui détient tous les pouvoirs dans l'agglomération de Nantes (mairies, département, région), s'en moque.

On a donc affaire à un conseil départemental, dirigé par le socialiste Philippe Grosvalet, qui ne se soumet pas au procureur, ni aux décisions de la justice. Mais la police ne viendra pas les chercher pour les emmener en prison pour infraction à la loi avec récidive. Ce traitement est réservé aux sans papiers.

Correspondant LO

Lutte Ouvrière à votre rencontre

Depuis le début juillet et pendant deux semaines encore, les caravanes de Lutte Ouvrière font étape dans de nombreuses villes du pays, à la rencontre des travailleuses et des travailleurs, des jeunes, dont beaucoup voudraient un autre avenir que celui que nous préparent ceux qui dirigent la société actuelle. Sur les places, les marchés, les discussions vont bon train.

Pourquoi y a-t-il ces migrants, qui choisissent de fuir la misère à laquelle les puissants de ce monde condamnent les peuples ? Pourquoi ici, dans un pays riche comme la France, y a-t-il tant de chômage et de pauvreté ? Que signifie ce qui se passe en Grèce, en Espagne, avec Syriza et Podemos ? Qu'attendre des changements

électorales, quand on voit comment les partis qui se présentent comme les défenseurs des classes populaires oublient leurs promesses quand ils sont au pouvoir ? Pourquoi la démagogie raciste et réactionnaire des politiciens du Front national est-elle un danger mortel pour la classe ouvrière et les classes populaires ?

Sur tous ces sujets et bien d'autres, comme les problèmes des agriculteurs, l'aggravation du chômage, l'insuffisance des salaires, les attaques multiples dans le domaine de la santé, de l'enseignement, les discussions vont bon train. Cordiales mais animées, elles sont une occasion d'échanges fraternels et, nous l'espérons, fructueux.

MANCHE / MAYENNE

Jeudi 13 août : Fougères / Vitré
Vendredi 14 août : Laval
Samedi 15 août : Mayenne / Laval (le matin)

AQUITAINE

Jeudi 13 août : Bergerac / Lalinde
Vendredi 14 août : Périgueux
Samedi 15 août : Brive

BRETAGNE

Lundi 17 août : Brest
Mardi 18 août : Quimper
Mercredi 19 août : Concarneau
Jeudi 20 août : Lanester
Vendredi 21 août : Vannes
Samedi 22 août : Lorient

POITOU-CHARENTES

Lundi 17 août : Cognac
Mardi 18 août : Angoulême
Mercredi 19 août : Saintes
Jeudi 20 août : Poitiers

Vendredi 21 août : Châtellerault
Samedi 22 août : Blois

PAS-DE-CALAIS

Lundi 17 août : Amiens
Mardi 18 août : Cambrai
Mercredi 19 août : Arras
Jeudi 20 août : Calais
Vendredi 21 août : Boulogne-sur-Mer
Samedi 22 août : Saint-Omer



LORRAINE

Lundi 17 août : Nancy
Mardi 18 août : Saint-Avold / Forbach
Mercredi 19 août : Sarreguemines
Jeudi 20 août : Metz
Vendredi 21 août : Thionville
Samedi 22 août : Hayange / Longwy

PYRÉNÉES

Lundi 17 août : Saint-Jean-de-Luz
Mardi 18 août : Biarritz
Mercredi 19 août : Bayonne
Jeudi 20 août : Tarbes
Vendredi 21 août : Pau
Samedi 22 août : Auch